



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Alerte sur la situation de l'association « Loisirs Pluriel »

Question écrite n° 3481

Texte de la question

M. Kévin Mauvieux alerte M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation préoccupante de l'association « Loisirs Pluriel ». Cette association d'utilité publique permet la prise en charge, hors temps scolaires, d'enfants atteints de handicaps, de quelque nature que ce soit, dans des structures favorisant l'inclusion avec des enfants également sans handicap. Cette association est d'utilité publique car, au-delà de favoriser la mixité des enfants et la prise en charge d'enfants atteints de handicap, elle est également vecteur de bien-être et de décompression pour les parents de ces enfants qui font preuve d'un courage immense au quotidien et qui trouvent, dans cette structure, le moyen de laisser leurs enfants, en toute confiance, s'épanouir dans des activités variées. Mais, la situation de cette association est difficile : les structures doivent fermer durant le mois de décembre 2022, faute de financements. Il est urgent de soutenir cette association qui survit, en n'étant ouverte que par intermittence, créant un stress chez les familles des enfants concernés mais, surtout, chez les enfants eux-mêmes qui perdent une fenêtre d'épanouissement et se renferment davantage dans leur cocon. M. le député alerte M. le ministre sur la situation de cette association qui mérite, urgemment, une solution de sa part pour la pérenniser : des milliers de familles sont en détresse. Il lui demande les perspectives à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Kévin Mauvieux](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3481

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : Solidarités, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5760

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)